



# PREPARATION A LA CERTIFICATION POUR BTS MHR : Management en Hôtellerie-Restauration Bloc 5 Entrepreneuriat en hôtellerie-restauration RNCP 37889 Projet reprise d'un restaurant

## Le programme de formation

La formation a pour objectif de préparer le candidat au passage de l'examen du bloc 5 du diplôme du BTS MHR de niveau 5 (équivalent BAC +2), RNCP37889 enregistré le 24/07/2023, délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## Public visé

- Porteur de projet de reprise de restaurant
- Etudiants en contrats d'alternance (apprentissage ou professionnalisation)
- Salariés et demandeurs d'emploi voulant progresser, finançant leur formation avec leur CPF

## Pré-requis

Obligation de posséder le BAC

## Objectifs du programme

- Formaliser un projet entrepreneurial en hôtellerie-restauration
- Evaluer la faisabilité du projet entrepreneurial

## Modalités pédagogiques

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 4 volets :

1. 12 parcours de e-learning comprenant au total 391 vidéos de formation enregistrées par 147 experts différents.
2. 12 examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours de formation
3. 1 livre (Les clés de la reprise d'entreprise) sous forme numérique complétant les parcours de formation en vidéo
4. Entretiens individuels en visio avec un responsable technique et pédagogique. Compléments de formation avec Google et ChatGPT

## Contenu du programme

### Bloc de compétences 5 : Entrepreneuriat en hôtellerie-restauration

12 parcours de e-learning :

- Je reprends un fonds de commerce – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je reprends une PME - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je crée ou reprends un restaurant - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je réalise une étude de marché - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'établis mon business plan - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'analyse la santé financière et les résultats de l'entreprise - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je finance mes projets et mon entreprise – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je gère la trésorerie – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je me forme au droit des sociétés – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je me forme au droit social – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je constitue mes équipes - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'administre la fonction personnel – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

Livre [Les clés de la création d'entreprise](#) de Sébastien Ristori

La durée moyenne d'un parcours est de 8 à 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

### **Modalités d'admission**

Admission après entretien

### **Certification**

Préparation au passage de l'examen du Bloc 5 du BTS MHR.

Les candidats individuels (ou "candidats libres") et les candidats suivant une formation à distance doivent impérativement s'inscrire à l'examen via CYCLADES : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

(Attention : l'inscription au centre de formation à distance est totalement distincte de l'inscription à l'examen).

Bien vous inscrire en candidat libre pour ne pas avoir à faire de stage.

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : voir le détail de cette formation sur

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37889/> et sur

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/post-bac/bts-management-en-hotellerie-restauration-option-a-management-d-unite-de-restauration>

### **TEMPS PROGRAMME DE FORMATION**

**Heures de e-learning** : 141 H

**Heures de tests de connaissances** : 12 H

**Temps d'accompagnement par un responsable technique et pédagogique** : 12 H

**Etude du livre numérique** : 40 H

**Temps total de formation** : 205 H

### **DUREE DU PROGRAMME DE FORMATION** : 3 mois

Forces recommande de se former de manière régulière environ 10 heures par semaine soit 1 heure ½ à 2 heures par jour suivant le rythme adopté. Chaque vidéo de formation dure de 8 à 12 minutes, elle est suivie de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Vous pouvez donc étudier de 6 à 8 vidéos de formation par jour. N'hésitez pas à revoir une vidéo de formation si vous ne l'avez pas comprise.

Vous pouvez l'étudier autant de fois que nécessaire.

Prenez des notes au fur et à mesure de vos études.

A la fin d'un parcours de formation, vous devez soutenir un examen en ligne. Il vous est ouvert quand vous avez étudié toutes les vidéos du parcours. Les réponses justes sont notées 1, celles fausses 0.

Vous devez comprendre pourquoi vous avez répondu faux. Revoyez vos notes ou la vidéo.

Recherchez sur internet. Questionnez par mail votre responsable technique et pédagogique.

Pour l'étude des e-books qui complètent les parcours de formation en vidéo, en moyenne 40 heures d'études sont nécessaires. Chaque e-book fait l'objet d'un test de validation de connaissances.

### **PRIX DU PROGRAMME DE FORMATION**

**1 640 euros nets de tva, examen en sus**

### **Raisons de choisir FORCES :**

Pédagogie innovante : e-learning ; e-books ; experts variés ; tests ; visios

Suivi pédagogique et technique par consultant confirmé

84% de réussite aux examens d'Etat

Notation 4,82/5 sur le CPF

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : commercial@forces.fr**